

# RÈGLEMENT

## CONCOURS DE FILMS « SÉQUENCES FEMMES »

### Article 1 : Objet du concours

Le concours de films « Séquences Femmes » est organisé par l'association **Femmes & Cinéma** et **France Télévisions**, en collaboration avec le **Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations**, le **Ministère de l'Éducation Nationale**, avec le soutien du **CNC**, du **Ministère de l'Outre-Mer**, la **DRAC Ile-de-France**, et la **Région PACA**.

Chaque classe ou groupe d'élèves choisira **une ou plusieurs thématique.s** parmi les thématiques énoncées à l'article 4. Les élèves participant.e.s, accompagné.e.s de leur professeur.e seront amené.e.s à écrire un scénario de **fiction** destiné à devenir un potentiel court-métrage **de 5 à 7 minutes, en rapport avec la ou les thématiques choisies**.

Les dossiers de candidature, à déposer avant le 13 janvier 2025, seront étudiés par un jury de professionnels. Ce jury définira les six projets qui seront accompagnés dans leur réalisation par des intervenant.e.s professionnel.le.s, puis diffusés sur France Télévisions.

### Article 2 : Conditions de participation au concours

La participation au concours est gratuite et implique l'**acceptation pleine et entière du présent règlement** par les candidat.e.s. Une participation des lycées via le pass culture pourrait être sollicitée comme soutien au projet mais elle n'est en aucun cas obligatoire.

Le concours est ouvert à tous les **lycées généraux, technologiques et professionnels (classes de seconde, première et terminale, CAP et BEP, bacs professionnels), les lycées privés**. Cependant, nous conseillons aux professeur.e.s de choisir des classes de seconde et première (les emplois du temps des classes de terminales étant souvent plus denses, particulièrement de janvier à juin).

Le **calendrier** du concours est le suivant :

- Date de lancement : **2 septembre 2024** ;
- Date limite de dépôt des dossiers de présentation : **13 janvier 2025** ;
- Orais pour les classes pré-sélectionnées : **janvier 2025** ;
- Annonce des groupes lauréats : **début février 2025**;
- Dates des tournages : **entre fin mars et fin mai 2025**
- Diffusion France télévisions : **novembre 2025** (date précise communiquée à la rentrée)

**Avant de participer, assurez-vous que les élèves auront des disponibilités sur la période des d'interventions (entre février et mai 2025)**. Si la classe sélectionnée par le jury s'avère indisponible, nous nous réservons le droit d'annuler sa participation au concours.

### Article 3 : Déroulement du concours

Les professeur.e.s inscrivent leur.s classe.s via le **formulaire** situé sur le site [www.femmesetcinema.com](http://www.femmesetcinema.com). Il n'y a pas de date limite d'envoi du formulaire, qui peut être rempli jusqu'au dernier jour des candidatures. Néanmoins, une inscription dès le mois de septembre permet de bénéficier d'un meilleur suivi.

**L'inscription doit être faite par un.e professeur.e référent.e**, même s'il s'agit d'une initiative des élèves eux-mêmes. Le.la référent.e s'engage à être l'interlocuteur.trice principal.e de l'association, et à accompagner les élèves tout au long du processus.

Les participant.e.s rédigent un **dossier de candidature**, qui contient **un synopsis, un scénario, et une note d'intention**. Le dossier met en lumière le projet du film que les élèves ont envie de réaliser : le synopsis résume l'histoire, le scénario la développe, et la note d'intention permet de cerner les motivations et les intentions de mise en scène.

Les élèves peuvent solliciter l'aide technique d'adultes pour la constitution de leur dossier mais garantissent aux organisatrices d'en être les auteurs exclusifs. Les professeur.e.s peuvent également solliciter de leur côté des intervenant.e.s professionnel.le.s pour l'écriture du scénario s'ils le souhaitent. Par question d'équité, cela ne pourra pas cependant être pris en charge par l'association.

**Si la classe bénéficie d'une aide professionnelle durant la phase d'écriture, il est obligatoire de le**

**mentionner clairement lors de l'envoi du scénario et de faire preuve de transparence à ce sujet.**

Nous organiserons des formations en ligne gratuites afin d'approfondir les thématiques mais aussi de donner quelques techniques pour l'écriture de scénario et de répondre aux questions des adultes/professeur.e.s. Il s'agira de plusieurs sessions de formation d'1h30 qui seront organisées entre septembre et novembre. La date vous sera communiquée seulement après votre inscription.

Les dossiers devront être envoyés sur notre adresse mail [femmesetcinema@gmail.com](mailto:femmesetcinema@gmail.com) avant le 13 janvier 2025 avant minuit.

**Chaque classe ou groupe d'élèves peut proposer au MAXIMUM 3 scénarios.**

A l'issue d'un comité de sélection, qui se réunira fin janvier 2025, dix à vingt classes seront pré-sélectionnées. Ces classes passeront un **entretien**, avec un.e professeur.e référent.e et un.e élève représentant.e, auprès de l'association, au cours duquel il.elle.s auront l'occasion de présenter leur projet en détails.

**6 projets** seront choisis pour être accompagnés à la réalisation. Nous encourageons les classes non-sélectionnées à réaliser leurs projets par leurs propres moyens.

#### **Article 4 : Contenu des dossiers de présentation**

Chaque classe participante, ou groupe d'élèves, a pour mission d'élaborer un dossier de présentation d'un projet de court métrage. Merci de prendre en considération attentivement ceci. Ce dossier de présentation contiendra les documents suivants :

**1. Un scénario de fiction** (les documentaires ne sont pas acceptés) **de 5 à 7 pages** avec un **titre**. Il devra inclure une ou plusieurs des thématiques ci-dessous. Les hors-sujets ne seront pas acceptés (*nous recevons chaque année des scénarios représentant des violences de femmes sur hommes. Bien que ces violences existent et qu'il soit important de les représenter, ce n'est pas l'angle choisi par ce concours, qui se concentrent sur les discriminations vécues par les femmes et les minorités de genre*).

Si le projet est sélectionné, le scénario sera retravaillé avec l'aide d'une intervenante professionnelle.

**2. Un résumé de quelques lignes du scénario.**

**3. Une note d'intention**, qui signale les motivations des élèves et les intentions de mise en scène sous une forme libre (écrit, vidéo, audio...). Elle doit impérativement être écrite par les élèves.

- *Facultatif* : tout autre document éclairant le jury sur le parti pris artistique des élèves (photos des lieux de tournages envisagés, casting, storyboard...)

*Les thématiques 2024-2025 :*

- **Mythologie Féministe :**

Avec cette thématique, nous invitons les élèves à explorer **l'histoire et les mythologies du féminisme**, à rencontrer **ses figures emblématiques**, à découvrir **leurs récits** et **les luttes** qu'elles ont incarnées. Les élèves écriront ensuite un court-métrage qui raconte et/ou réinterprète un événement ou une figure liée à cette histoire. L'approche peut être purement **historique** (Simone Veil, Alice Guy, Gisèle Halimi, le droit de vote, le droit à l'avortement), mais les élèves peuvent également choisir une approche plus **mythologique**, en traitant des mythes dont le féminisme s'inspire au quotidien (les sorcières, Méduse, les Amazones, etc). Cela peut tout à fait avoir sa place dans le monde d'aujourd'hui (adapter ces références dans le monde d'aujourd'hui, sans forcément en faire un film historique).

**Attention : les court-métrages réalisés ont des moyens modestes, il est important d'utiliser des outils d'écriture ou de mise en scène qui permettent de transmettre votre idée, sans décors ni costumes trop coûteux.**

## - **Virilité et Déconstruction**

Les élèves devront questionner la virilité sous toutes ses formes, dans ses expressions anciennes et actuelles : qu'est-ce qu'être un homme aux yeux de la société ? Quelles sont les caractéristiques attendues et les différentes pressions sociétales qui vont avec cette étiquette ? D'où viennent-elles ? Quels phénomènes de société les maintiennent en place ? Et surtout : comment les déconstruire ?

Les scénarios proposés traiteront d'une ou de plusieurs de ces questions, en mettant en avant les normes et injonctions qui vont de pair avec la masculinité, et/ou les répercussions pour les personnes qui décident d'échapper à ces normes. Les scénarios devront présenter des solutions, des voies de sorties, et apporter un nouveau regard sur la virilité et sa déconstruction.

*Attention : le sujet n'exclut pas les filles ni de l'histoire ni du processus d'écriture. Nous encourageons la formation de groupe mixte pour discuter de ces questions ensemble.*

## - **LGBTQIA+ : Identités et Préjugés**

Participer à une représentation plus réaliste des **personnes LGBTQIA+**, tel est l'enjeu de cette thématique. Depuis l'aube du cinéma jusqu'à très récemment, les personnes lesbiennes, Gay, Transgenres, Queer, Intersexes, Asexuel-le ou Aromantiques, ont été sous-représentées à l'écran. Lorsqu'elles sont représentées, ce fut à grand coup de clichés, ou en arrière-plan, à peine visibles.

Nous invitons les élèves à écrire des **personnages LGBTQIA+ complet.ète.s et complexes**, à briser les stéréotypes, et à interroger les normes sociétales autour du genre et de la sexualité. Nous les encourageons à écrire des histoires d'identités, des parcours de transition, des histoires d'amours, de lutte et de victoires, pour **célébrer toutes les formes de diversité**.

**Les classes ou groupe d'élèves sont invité.e.s à se rendre sur notre site internet pour s'aider des outils pédagogiques mis en ligne à propos des thématiques mais aussi de l'écriture du scénario.**

### **Article 5 : Processus de sélection**

Un jury composé de partenaires et professionnel.le.s prendra connaissance des dossiers de présentation soumis et sélectionnera les projets lauréats.

Les critères de sélection :

- L'originalité du scénario et de l'approche
- La motivation du groupe ou de la classe
- La faisabilité de l'histoire : les élèves doivent prendre en compte les réalités d'un tournage lors de l'écriture du scénario (par exemple, ne pas mettre une scène à la plage alors qu'il n'y a pas de plage près du lycée...), éviter trop de lieux différents, ou les scènes de soirées. Trouver des solutions pour raconter l'histoire tout en contournant ces ambitions de tournage. Par exemple, cela peut passer par une simple conversation, plutôt que de montrer.

### **Article 6 : Prix**

#### *1. Cas des projets lauréats*

Les 6 classes ou groupes d'élèves gagnant.e.s auront l'opportunité d'être accompagné.e.s dans la réalisation de leur court métrage. Ils bénéficieront :

- **Des ateliers de réécriture** : Un.e professionnel.le de l'audiovisuel (réalisateur.trice/scénariste) viendra au sein de la classe, pour épauler à la réécriture du scénario. Il s'agira d'environ 5 à 10 heures de réécriture en fonction des besoins.

- **D'un atelier de sensibilisation** : Une association locale de lutte contre les violences faites aux femmes interviendra auprès des élèves. Elle durera d'1 à 2 heures.

- **D'un atelier de réalisation** : Des professionnel·le·s du cinéma et de l'audiovisuel viendront vous aider à la réalisation du court-métrage. Il s'agira d'environ 3 à 7 heures de préparation de tournage et 3 jours de tournage. À noter que les élèves ne participeront pas activement à la phase de post-production (montage du film), mais leurs retours sur les différentes versions du montage seront sollicités.

- **D'une diffusion** : Les films lauréats seront diffusés dans l'émission Libre Court sur France 3, feront l'objet de diffusions dans plusieurs événements en lien avec la thématique choisie, et d'inscriptions dans des festivals spécialisés.

Le scénario avec lequel les élèves se sont inscrits sera réécrit par les élèves et l'intervenante scénariste sous réserve de validation de Femmes et Cinéma et de France Télévisions. Le scénario (comme un scénario professionnel) est donc amené à évoluer de sa version originale, et la validation finale revient à France Télévisions. Il est important que les élèves soient au courant de cette information avant leur participation au concours pour éviter toute incompréhension à ce sujet.

**Les participant.e.s s'engagent à être disponibles pour les heures prévues et aménager des horaires pour les heures d'intervention dans les classes.** Il s'agira d'environ 9 à 15h d'interventions et trois jours banalisés de tournage.

Dans le cadre de la diffusion télévisuelle des courts métrages lauréats, les lycées participants s'engagent à cesser les droits patrimoniaux pour chacun des courts métrages déposés, au profit de l'association Femmes et Cinéma. Les droits d'exploitation et de reproduction des courts métrages ne seront utilisés qu'à des fins d'information et de communication sur la place des femmes dans la société actuelle, ou bien d'illustration du projet Séquences Femmes.

Tout refus de cession des droits patrimoniaux au profit de l'association implique la disqualification et donc le non accompagnement à la réalisation du projet sélectionné.

#### **Article 7 : Exploitation des vidéos**

Chacun des films lauréats remis aux organisateur.trice.s dans le cadre du concours est susceptible d'être diffusé à des fins non commerciales sur Internet, à la télévision, dans le cadre de projections, d'ateliers et par tous les moyens existants ou à venir, sous toutes formes et / ou sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, ou dans le cadre d'actions de sensibilisation sur tous supports tels que DVD, VOD, téléchargement, ce que les participants acceptent expressément, dans les conditions ci-après :

- Dans le cadre des diffusions susmentionnées, les organisateur.trice.s s'engagent à indiquer sur les films la mention « Ecrit et réalisé dans le cadre du concours « Séquences Femmes » par » suivie du nom de l'établissement et de la classe ou des élèves du groupe.
- Les participant.e.s se déclarent informé.e.s que, compte tenu de l'état actuel de la technique, les reproductions de leurs films, notamment sur les réseaux de télécommunication tels qu'Internet peuvent être altérées ou partielles et que la responsabilité des organisateur.trice.s ne saurait être engagée à cet égard.
- Les organisateur.trice.s s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité des films vidéo déposés dans le cadre du concours.

#### **Article 9 : Engagements des candidat.e.s**

Chaque groupe d'élèves, ou classe participante, certifie qu'il.elle est l'auteur.e du film qu'il.elle présente et garantit les organisateur.trice.s contre tout recours de tiers à cet égard.

Chaque classe participante, ou groupe d'élèves, garantit aux organisateur.trice.s que son scénario est original et **ne constitue pas une violation des droits de la propriété intellectuelle.**

En particulier, si la classe, ou groupe d'élèves, souhaite utiliser de la musique dans la conception de sa vidéo, elle. il garantit les organisateurs qu'elle. il détient les droits et autorisations nécessaires de la part des ayant droits, des tiers ou des sociétés de gestion collectives, ou que les morceaux utilisés sont libres de droits.

Du fait de leur participation au concours, les candidat.e.s cèdent aux organisateur.trice.s, à titre exclusif et gracieux, les droits d'exploitation et de reproduction de leur œuvre, en tout ou partie, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur.

Les organisateur.trice.s sont libres d'utiliser tout ou une partie des œuvres qui leur auront été adressées, à des fins de diffusion ou d'exploitation. Les œuvres seront exclusivement utilisées **à des fins d'information et de communication sur la place des femmes dans la société actuelle.**

Les établissements lauréats autorisent expressément les organisateur.trice.s à utiliser leur nom à toutes fins de

promotion du concours et notamment pour la publication des résultats dans la presse, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé, notamment sur les sites de *Femmes & Cinéma* (femmesetcinema.com).

#### **Article 10 : Protection des données personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du concours sont traitées conformément à la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978.

Conformément à cette Loi, toute classe participante dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification des données la concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations sur simple demande auprès des organisateurs.

#### **Article 11 : Conditions de modification**

Les organisateur.trice.s se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler le concours sans que leur responsabilité ne soit engagée.  
Dans l'une de ces hypothèses, aucun dédommagement ne saurait être demandé par les participant.e.s.

#### **Article 12 : Acceptation du règlement**

**Le simple fait de participer au concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement**, et de l'arbitrage par les organisateur.trice.s des cas prévus et non prévus.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement.

Merci de nous envoyer ce document PDF signé par mail sur [femmesetcinema@gmail.com](mailto:femmesetcinema@gmail.com) ou chez Femmes et cinéma, 10 rue des Bluets, 75011 Paris pour confirmer votre participation au projet.

Date :

Nom et signature du/de la chef.fe de l'établissement, précédés de la mention "Lu et approuvé" :